



FEANTSA



Sammenlutning af boformer for hjemløse i Danmark



Bruxelles, le 16 décembre 2011

Objet : Contre la criminalisation des sans-abri en Hongrie

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans nul doute, le gouvernement hongrois a récemment adopté une loi autorisant l'emprisonnement de toute personne jugée « coupable » d'avoir dormi dans la rue à deux reprises au cours d'une période de six mois.

L'exclusion liée au logement est une violation inacceptable des droits humains et de la dignité humaine qui touche encore des gens dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Il s'agit de l'un des indicateurs les plus manifestes de l'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'exclusion liée au logement emporte des conséquences profondes aussi bien pour les personnes qui en font l'expérience que pour la société dans son ensemble.

Les parcours qui mènent à l'exclusion liée au logement sont divers et variés. Bien souvent, son origine est à rechercher dans diverses situations – telles qu'une rupture affective, la maladie, la dépendance, l'expulsion ou la violence subie – combinées à des facteurs extérieurs. Ces derniers peuvent être structurels : accès difficile à un logement décent et abordable, chômage, emploi précaire ou discrimination et stigmatisation. Ils peuvent aussi être institutionnels : sortie d'institution carcérale, hospitalière ou pour enfants, systèmes d'allocations peu structurés voire mal administrés ou encore défaut de coordination des services.

Il existe un large éventail d'approches pour lutter contre l'exclusion liée au logement. Criminaliser les personnes sans domicile n'est pas la solution. Les mesures punitives qui stigmatisent et criminalisent les personnes sans domicile sont cruelles parce qu'elles punissent les plus fragiles. Criminaliser, c'est stigmatiser toujours plus profondément et plus gravement les personnes sans domicile, hypothéquant ainsi davantage encore leurs chances de se réinsérer socialement et professionnellement. En outre, ces mesures sont inefficaces parce qu'elles visent à cacher le problème de l'exclusion liée au logement plutôt qu'à lui apporter une vraie solution.

Les alternatives à la criminalisation tiennent en de véritables perspectives de logement pour les personnes sans domicile, que ce soit en logement social ou accompagné ou sur le marché locatif privé. Plutôt que d'ouvrir de grands centres d'hébergement d'urgence classiques, certains pays se sont résolument fixé pour objectif, dans le cadre de stratégies de lutte contre l'exclusion liée au logement – et en application du principe du « Logement d'abord » – de recourir de moins en moins aux centres d'accueils conventionnels et de les reconvertir en unités locatives accompagnées.

Des progrès tangibles sont possibles dans le cadre de stratégies ambitieuses et intégrées de lutte contre l'exclusion liée au logement.

Au mois de septembre, les députés européens ont adopté à une large majorité une Résolution appelant à une Stratégie européenne de lutte contre l'exclusion liée au logement. Le Parlement européen a ainsi adressé un signal politique fort à l'Union européenne et à ses Etats membres : l'exclusion liée au logement est une problématique urgente qui doit être abordée par le biais de mesures positives. La Résolution du Parlement appelle, d'une part, à des stratégies ciblées

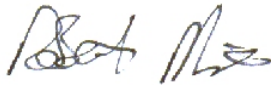
spécifiquement sur des approches novatrices « axées sur le logement » et, d'autre part, à un suivi et à un reporting sur l'élaboration de stratégies nationales et régionales de lutte contre l'exclusion liée au logement.

La FEANTSA¹ et ses membres vous appellent, d'une part, à condamner avec eux cette nouvelle loi qui constitue une violation des droits humains et une tentative malavisée de lutter contre l'exclusion liée au logement et, d'autre part, à appuyer les stratégies intégrées de lutte contre l'exclusion liée au logement en tant que démarches positives et performantes pour mettre un terme à cette situation inacceptable.

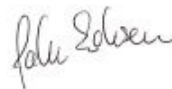
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Rina Beers,
Présidente de la FEANTSA,
Federatie Opvang,
Pays-Bas



Robert Aldridge,
Directeur général,
SCSH,
Royaume-Uni



John Eriksen,
Directeur,
Shelter for Homeless People,
Danemark



André Gachet,
Administrateur, *FAPIL*,
Conseiller technique, *ALPIL*, France



MagFh Sepp Ginner,
Président, *BAWO*,
Assistant social et Conférencier, Autriche



Kjell Larsson,
Association nationale des Missions de
la ville, Suède



Sonia Olea Ferreras,
Membre du CA de la FEANTSA,
Caritas España, Espagne



Paulo Pezzana,
Président,
fioPSD, Italie



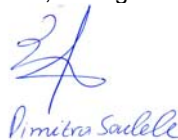
Henrique Pinto,
Directeur exécutif et administrateur,
CAIS, Portugal



Hannu Puttonen,
Directeur général,
Y-Säätiö (Fondation Y),
Finlande



Niamh Randall,
Directrice, Recherche et Travail politique
nationaux
Simon Communities of Ireland



Dimitra Soulele,
Membre du CA de la FEANTSA, *ARSIS*
(Organisation sociale pour
l'accompagnement de la jeunesse),
Grèce



Sandra Stanytė,
Membre du CA de la FEANTSA, *Caritas*
Lietuva, Lituanie



Csaba Sütő,
Président,
HÁJSZOLT, Hongrie



Ian Tilling, M.B.E.
Président,
Casa Ioana, Roumanie



Jakub Wilczek,
Administrateur
Towarzystwo Pomocy im. św. Brata
Alberta (Société Saint Frère Albert),
Pologne

¹ La FEANTSA est la Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri. Association chapeautant des organisations sans but lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre l'exclusion liée au logement en Europe, elle est le seul grand réseau européen à se consacrer exclusivement à l'exclusion liée au logement à l'échelon européen.